



**Barème des cotisations**

Public	Montant de la cotisation
Particulier	10 €
Collectivité locale	0,02 €/habitant (pop. INSEE) (Plancher : 50 € / Plafond : 1 000 €)
Association ou autre personne morale (< 20 salariés)	50 €
Association ou autre personne morale (> ou = 20 salariés)	150 €

**Nous adhérons à l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)\*  
et nous soutenons le développement des projets locaux et citoyens  
d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie.**

\* Statuts disponibles sur le site internet [www.enr-citoyennes.fr](http://www.enr-citoyennes.fr) ou sur demande.

Informations obligatoires

Nom de la structure adhérente : .....

Collectivité locale

Association ou autre personne morale :  < 20 salariés  > ou = 20 salariés

Représentée par : Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Courriel .....

adhère pour 2021 et verse la somme de ..... euros  par chèque  par virement

Fait à : ..... Le : ..... Signature :

Nous souhaitons recevoir votre lettre d'information pour suivre vos actualités et propositions d'animation.

Nous sommes également membres et/ou actionnaires de la (des) structure(s) du projet EPV suivante(s) :

Site à Watts  Bégawatts  Isac-Watts  Tesdan le vent  Eoliennes Citoyennes à Plessé

Plesséole  Saint-Gant'éole Citoyen  Landiset  Etoile solaire  Kerwatt

Bulletin à envoyer par courrier à :

**EPV - 7 rue Saint-Conwoïon - 35600 Redon**

Règlement : par chèque à l'ordre d'EPV ou par virement  
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0042 7297 534 CODE BIC : CCOPFRPPXXX

02.99.72.39.49 - [secretariat@enr-citoyennes.fr](mailto:secretariat@enr-citoyennes.fr) - [www.enr-citoyennes.fr](http://www.enr-citoyennes.fr)

